

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE - (N° 1375)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2

présenté par

M. Califer, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Delaporte, Mme Dombre Coste, Mme Godard, M. Guedj, Mme Runel, M. Simion, M. Barusseau, Mme Allemand, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Baumel, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. Courbon, M. David, M. Delautrette, Mme Diop, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 6 à 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel des députés socialistes et apparentés vise à souligner que le crédit d'impôt ici créé pour soutenir la massification de la formation aux premiers secours n'est pas le bon outil pour soutenir les personnes formées aux gestes de premiers secours.

Tout d'abord, il ne va bénéficier qu'aux personnes imposables à l'impôt sur le revenu.

Ensuite, il va créer un décalage de trésorerie chez les particuliers.

Il serait donc préférable de créer une prise en charge totale par l'État sans avance de frais, sous la forme d'un « Pass Formation 1^{ers} secours ».

Toutefois, cela n'est pas possible par voie d'amendement, en raison de l'article 40 de la Constitution, qui interdit de créer ou d'augmenter les charges publiques.

Telle est la philosophie de cet amendement d'appel.